



## refus de garantie batterie

Par **maler**, le **21/05/2009** à **16:25**

Bonjour,

j ai acheté en mai 2008 une batterie pour ma moto,cet hiver je l ai stocké chargée à la maison. lorsque je l'ai remise sur la moto celle ci n était plus chargée , j ai donc démarré la moto à l'aide de câbles et j ai roulé plusieurs kilomètre. la batterie ne tiens plus la charge.je suis retourné au magasin mais ils ne veulent pas la prendre en garantie. je ont ils le droit?

Par **loe**, le **21/05/2009** à **17:12**

Bonjour,

Si vous avez présenté la facture, ils sont obligés de la vous l'échanger en garantie.

Par **maler**, le **21/05/2009** à **17:18**

c est ce que je pense mais ils me répondent que yamaha ne veule pas prendre en compte la garantie car ils ne connaissent pas l'utilisation faites avec la batterie et que la moto n'est plus sous garantie

Par **loe**, le **21/05/2009** à **17:21**

A mon avis cette réponse est abusive, et cela n'a rien à voir avec la moto.

On leur demande de changer la batterie, pas la moto !

Faites un courrier en RAR au magasin où vous avez acheté la batterie, pour qu'ils vous la changent. A eux après de faire le nécessaire auprès de Yamaha.